



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 23 juillet 2013
P. 5/52-cl SIPP

Engagement du nouveau chef du Service de protection et sauvetage

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Suite au départ à la retraite du colonel Jean-Luc Berney, fixé au 31 août 2013, la Municipalité a désigné M. Sylvain Scherz pour lui succéder à compter du 1^{er} novembre 2013.

Agé de 37 ans, M. Scherz est titulaire d'un master en droit, obtenu en 2001 à l'Université de Fribourg et a consacré l'essentiel de son activité professionnelle au service public.

Après avoir travaillé comme juriste au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Direction du travail, il a œuvré pendant trois ans pour le compte du Département fédéral de l'économie (DFE) et du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) au sein de la Direction des affaires européennes et occupe, depuis 2008, la fonction de chef du Service de coopération transfrontalière et suppléant de l'Ambassadeur. En collaboration avec les autorités cantonales, il assure le suivi des relations avec les Etats voisins de la Suisse et traite de questions liées aux domaines sanitaire, des transports, de la protection de la population en tant que relais des cantons auprès des Ministères des affaires étrangères et des Ambassades de Suisse.

Par son engagement de plusieurs années au sein d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires et en tant qu'instructeur fédéral, il a su démontrer son attachement aux valeurs citoyennes et son intérêt particulier à la protection de la population.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



Grâce à ses compétences en matière de négociation, son expérience de conduite et de gestion de projets, ainsi que ses connaissances et relations au sein de différents partenaires du secours d'urgence, M. Scherz a le profil souhaité pour reprendre la direction du Service de protection et sauvetage (SPSL). Ce service, qui regroupe les cinq entités que sont la division secours et incendie, la division de la protection civile, la division du groupe sanitaire, la division des Pompes funèbres officielles et le centre de formation de La Rama, se caractérise par la variété et le caractère transversal de ses tâches, touchant à plusieurs domaines de la protection de la population. Convaincu du rôle primordial du SPSL dans le paysage sécuritaire de la ville de Lausanne, M. Scherz s'emploiera à entretenir les synergies entre les différents métiers réunis au sein du service, ainsi qu'à fédérer ses équipes pour développer les projets, aussi bien internes qu'externes, dans le but de faire rayonner le SPSL aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter